



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mme Molly et M. Peter Rosenstreich, propriétaires de la parcelle No 1455, à la Rte de l'Etraz 3, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un pin.

Chaque année, cet arbre est infecté de nids de chenilles processionnaires.
La Municipalité se prononcera ultérieurement quant à une obligation de procéder à une arborisation compensatoire.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 8 février 2024/ib

La Municipalité